



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2016

Le jeudi 31 mars 2016, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 26 mars 2016 et affichée à la porte de la Mairie.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 17

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Général ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Denis BRÉAN ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ;

Membres absents excusés :

M. Michel GIEUX ; M. Bruno DELVA ; M. Vincent PIPARD ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ TRAVAUX EN COURS : Construction de la salle polyvalente

Le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux, la pose du Placoplatre se termine, un avenant d'un montant de 1626,59 € a été signé sur le lot 7 « Cloisons sèches » pour tenir compte d'une demande de doublage dans le local rangement.

Afin de fixer les tarifs de cette nouvelle salle, le maire indique que le groupe de travail va devoir réviser les tarifs pratiqués au centre culturel.

❖ PROJETS DE TRAVAUX

- Restructuration et extension des locaux de la mairie

Le Maire informe l'assemblée que les services des bâtiments de France ont validé les deux points suivants :

- Traitement sobre de l'extension existante coté Boulangerie, avec une toiture plate en zinc permettant de bénéficier de la totalité de la fenêtre depuis la future salle du conseil municipal (actuelle salle des fêtes).
- Dérogation concernant l'accessibilité du bâtiment.

- Restructuration du restaurant scolaire

Le Maire informe l'assemblée que les services des bâtiments de France ont validé le projet notamment concernant la façade rue st Etienne des eaux (au lieu et place de l'extension, actuel garage, un muret sera élevé et surmonté d'une grille en ferronnerie).

Afin d'améliorer l'acoustique et de limiter le bruit à l'intérieur du restaurant, le conseil municipal décide d'installer un nouveau revêtement de sol dans les salles à manger.

- Assainissement rue de Hauts d'Izé (Délibération 2016-030)

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est déroulée le 2 mars dernier avec le cabinet SCE Aménagement & Environnement. A l'issue celle-ci, le cabinet a transmis une offre comprenant la mise à jour de l'étude et la mission complète de maîtrise d'œuvre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir cette offre, calculée sur une estimation prévisionnelle de

travaux de 321.550€ HT avec un taux de rémunération de 5,38%, elle s'élève 17.289,05€ HT. Le Maire précise que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pourrait apporter un soutien financier à hauteur de 40%.

Concernant l'extension de l'assainissement au lieu-dit « Mon Désir », le maire indique que l'usager à l'origine de la demande ayant déposé un permis de construire avec un système d'assainissement autonome, ce point n'est plus à l'ordre du jour.

❖ FINANCES

- Vote des taux d'imposition 2016 (Délibération 2016-031)

Vu l'état n° 1259 COM transmis par la Direction des Services Fiscaux qui renseigne sur l'évolution prévisionnelle des bases d'imposition pour 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2016 les taux d'imposition communaux en vigueur l'année passée. Les taux d'imposition pour l'année 2016 s'établissent donc comme suit :

- Taxe d'habitation :	14,81 %
- Taxe foncière (bâti) :	16,74 %
- Taxe foncière (non bâti) :	39,27 %

- Budget Principal : Affectation des résultats 2015 (Délibération 2016-032)

Vu le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2015 pour sa totalité, soit la somme de 432.801,01 € en section d'investissement, à l'article 1068.

- Budget Principal : Adoption du budget 2016 (Délibération 2016-033)

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires à la compréhension du budget proposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1.969.713,00 € en fonctionnement et à la somme de 2.032.940,19 € en investissement, comme résumé ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.969.713,00 €	Recettes de l'exercice	1.969.713,00 €
<i>Dont virement en sect. d'inv.</i>	<i>317.613,00 €</i>		
TOTAL DEPENSES	1.969.713,00 €	TOTAL RECETTES	1.969.713,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	1.527.546,31 €	Recettes nouvelles de l'exercice	1.481.581,18 €
Restes à réaliser N - 1	462.233,33 €	<i>Dont virement de la sect. de fonct.</i>	<i>317.613,00 €</i>
Déficit d'invest N-1	43.160,55 €	Restes à réaliser N - 1	118.558,00 €
		Excédent N - 1 reporté	0.00 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	432.801,01 €
TOTAL DEPENSES	2.032.940,19 €	TOTAL RECETTES	2.032.940,19 €

- Budget Zone d'Activités : Affectation des résultats 2015 (Délibération 2016-034)

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe de la zone d'activités, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2015 pour sa totalité, soit la somme de + 87.534,14 € en section d'investissement, à l'article 1068.

- Budget Zone d'Activités : Approbation du budget primitif 2016 (Délibération 2016-035)

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires à la compréhension du budget proposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 114.000,00 € en fonctionnement et à la somme de 327.553,81 € en investissement, comme résumé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice <i>Dont virement en sect. d'inv.</i>	114.000,00 € 85.560,00 €	Recettes de l'exercice	114.000,00 €
TOTAL DEPENSES	114.000,00 €	TOTAL RECETTES	114.000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	99.000,00 €	Recettes nouvelles de l'exercice	240.019,67 €
Déficit N – 1 reportées	228.553,81 €	<i>Dont virement de la sect. de fonct.</i>	85.560,00 €
RAR N-1	0,00 €	Exc de Fonct N – 1 affecté	87.534,14 €
		RAR N-1	0,00 €
TOTAL DEPENSES	327.553,81 €	TOTAL RECETTES	327.553,81 €

- **Budget Assainissement : Affectation des résultats 2015 (Délibération 2016-036)**

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2015 pour :

- un montant de 201.301,19 € en section de fonctionnement, à l'article 002
- un montant de 56.210,53 € en section d'investissement à l'article 001

- **Budget Assainissement : Approbation du budget primitif 2016 (Délibération 2016-037)**

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires à la compréhension du budget proposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 256.801,19 € en fonctionnement, et à la somme de 374.541,72 € en investissement, comme résumé ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice <i>Dont virement en sect. d'inv.</i>	256.801,19 € 213.801,19 €	Recettes de l'exercice	55.500,00 €
		Excédent N-1 reporté	201.301,19 €
TOTAL DEPENSES	256.801,19 €	TOTAL RECETTES	256.801,19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	374.541,72 €	Recettes nouvelles de l'exercice	318.331,19 €
RAR N-1	0,00 €	<i>Dont virement de la sect. de fonct.</i>	213.801,19 €
		Excédent N – 1 reporté	56.210,53 €
		Excéd. Fonct. Capitalisé N-1	0,00 €
TOTAL DEPENSES	374.541,72 €	TOTAL RECETTES	374.541,72 €

❖ **PERSONNEL COMMUNAL : Réforme du régime indemnitaire (Délibération 2016-038)**

Le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau dispositif portant création d'un Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a été adopté pour les fonctionnaires de l'Etat, il est transposable aux cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs, des adjoints administratifs, des ATSEM, des techniciens, il a vocation à s'appliquer à tous les cadres d'emplois pour le 1.01.2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refondre le régime indemnitaire existant avec pour objectif la mise en place du RIFSEEP au 1.07.2016 ; charge la commission « Personnel » de ce travail. Considérant que le RIFSEEP comprend 2 parts : l'IFSE : Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise ; et le CIA : Complément Indemnitaires facultatif (qui tient compte de l'engagement

professionnel et de la manière de servir), que l'IFSE est versée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires, le Conseil Municipal afin d'effectuer le classement des fonctions au sein de différents groupes, décide de retenir les critères suivants :

1/ Encadrement - coordination - pilotage - conception : Responsabilité plus ou moins lourdes en matière d'encadrement, de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques et de conduite de projets.

2/ Technicité - expertise - expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des missions : Valorisation des compétences plus ou moins complexe de l'agent

3/Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel : Contraintes particulières liées au poste : Exposition physique, horaires particuliers, gestion d'un public difficile

❖ URBANISME

- Vitré Communauté : **Projet de Plan Local d'Habitat (Délibération 2016-039)**

Le programme local de l'habitat (PLH) est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement sur le territoire de Vitré Communauté. Suite au PLH 2009 – 2015, Vitré Communauté s'est engagé sur la réalisation d'un document pour la période 2016 – 2021 qui a fait l'objet d'une approbation lors du conseil communautaire du 29 janvier 2016.

La programmation en matière de logements pour les 6 prochaines années vise à maintenir une croissance soutenue de la population à 1.35%, un objectif de production de 650 logements/an sur le territoire (marge de + ou -10%) soit environ 4000 logements sur les 6 prochaines années

Les deux grands objectifs majeurs sont :

- Economiser le foncier tout en maintenant l'identité des communes
- Economiser l'énergie

Sur le parc privé et sur le parc public, les axes retenus visent à :

- Améliorer énergétiquement le parc existant occupé et réinvestir le parc vacant
- Favoriser l'équilibre territorial et organiser le développement de la production neuve
- Assurer la solidarité territoriale, l'accueil des nouveaux arrivants et compléter l'offre à destination de tous les publics
- Poursuivre l'accompagnement et l'animation de la politique locale de l'habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Habitat 2016-2021

- **Commune de MECE : Plan Local d'Urbanisme - Modification N°1 (Délibération 2016-040)**

La commune de MECE a transmis, pour avis, un projet de modification du P.L.U. qui vise à :

- l'amender de deux orientations d'aménagement et de programmation destinées à assurer une organisation du réseau viaire à l'échelle de l'agglomération, et à éviter la multiplication des ouvrages de régulation pluviales,
- adapter son règlement (en zone Na, concernant la limitation des surfaces des constructions annexes, limitées à 60 m² à ce jour; en zone UE, redéfinition de la règle d'implantation des constructions nouvelles par rapport aux voies et emprises publiques, et de la règle de production des aires de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de modification de MECE.

❖ INFORMATIONS DIVERSES

- Communication : le nouveau site internet de la commune est en ligne : [http : // valdize.fr](http://valdize.fr)
- Jeunesse : une réunion est organisée le **samedi 2 avril 2016** pour la mise en place d'une « Junior Association »
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : **le 26 mai 2016**